

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 1

Artikel: Trop de pub dans ma boîte!
Autor: Chassot, Janine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-827653>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Nous avons déjà pris contact avec de nombreux artistes et je puis vous affirmer que la qualité des programmes sera excellente...» Des numéros inédits et exceptionnels sont donc attendus des pays de l'Est, mais aussi de Chine et du Mexique notamment. Toutes les disciplines seront évidemment représentées lors de ce festival, de l'acrobate au trapéziste en passant par le dresseur de fauves et les clowns.

Ces artistes, venus des quatre coins de monde, se mesureront sous l'œil vigilant d'un jury intransigeant, au sein duquel signalons la présence de Louis Knie, Verena Nock, Jocelyne Gasser (cirque Starlight) et Valérie Bovard (animatrice TV). Premier prix, le Lion d'Or sera assorti d'une prime de Fr. 15 000.-. Un Lion d'Argent et un Lion de Bronze récompenseront les artistes méritants, tandis qu'un Lion de Verre couronnera la carrière d'un artiste exceptionnel.

Gardi Hutter et Oli Hauenstein compléteront la palette des clowns suisses, dignes successeurs de l'inoubliable Grock. Le célèbre clown sera d'ailleurs représenté lors de cette manifestation, grâce aux aquarelles et aux gouaches que Laurent Diercksen exposera durant ces cinq jours fabuleux.

Pour accompagner les artistes venus du monde entier, les organisateurs du festival se sont assurés la présence du Québécois Germain Bourque (Cirque du Soleil), qui dirigera un orchestre de douze musiciens.

En janvier, le cœur de Lausanne battra au rythme de la musique de cirque. Un immense orgue de Barbarie sillonnera les rues et les places de la ville pour annoncer, en guise de parade, un événement qui promet une grosse bouffée de bonheur.

J.-R. P.

«1^{er} Festival du cirque de Lausanne», place Bellerive, du 27 au 31 janvier.

Trop de pub dans ma boîte !

Votre boîte aux lettres déborde de prospectus, d'envois publicitaires ou de demandes de bonnes œuvres. Trop c'est trop ! Nos conseils vous permettent d'endiguer le flot et de savoir que faire des cartes ou objets non commandés.

Deux catégories de publicité peuvent inonder votre boîte :

1. – Les envois publicitaires envoyés à votre nom. Qu'ils émanent de votre marque de voiture, d'une œuvre (avec un calendrier par exemple), d'une firme de cosmétique ou d'une voyante-astrologue, il s'agit de courrier postal et le facteur a légalement le devoir de vous le distribuer. Il ne peut pas faire la différence entre la lettre de votre fils et celle du produit miracle. Ces envois portent le nom de «mailing».

2. – Les envois non adressés, dits «tous-ménages». Ce sont des prospectus, des dépliants ou enveloppes d'une œuvre, avec ou sans cartes. Selon que vous voulez limiter le «mailing» ou le «tous-ménages», la stratégie n'est pas la même.

Avant de voir comment s'y prendre, voici une précision importante concernant les envois d'objets comme des cartes, des livres, des disques, etc. Selon l'article 6a du Code des Obligations, nul n'est tenu de payer un objet non commandé. On peut garder, jeter, payer ou renvoyer, avec ou sans affranchissement, tout envoi. Chacun peut agir librement, en privilégiant par exemple l'œuvre de son choix.

Les œuvres sérieuses sont inscrites auprès du ZEW, qui garantit le bon usage des dons et coordonne les collectes. Le symbole qui figure sur les envois de l'œuvre est un cercle

contenant trois barres verticales et une horizontale. Si vous recevez des rappels de paiements, écrivez en précisant que vous n'avez rien commandé, ne payez rien et adressez-vous à la FRC en cas de problème.

Comment diminuer les envois ?

1. – Pour les «mailings» : si l'on ne veut pas recevoir de pub adressée d'une firme, il faut lui écrire en précisant bien vos coordonnées telles qu'elles figurent sur l'adresse, chiffres compris, en disant simplement que vous désirez être rayé de leur fichier. Vous pouvez également retourner l'envoi fermé en y apposant la vignette FRC «Refusé, rayez-moi de votre fichier». Pas besoin d'affranchir. Les PTT respectent cette vignette. Si vraiment trop c'est trop et que vous ne voulez rien recevoir, il faut vous mettre sur la liste Robinson (adresse ci-dessous).

2. – Pour les tous-ménages distribués par les facteurs ou des messageries, une expérience a été tentée par la FRC. Deux groupes de consommateurs ont gardé toute la publicité reçue pendant un mois. L'un des groupes avait apposé l'autocollant FRC «Non merci, pas d'imprimés dans cette boîte !», l'autre pas. Les boîtes portant l'autocollant ont reçu en moyenne 650 g de papier, les autres 1,5 kg. Pour les tous-ménages, il n'y a pas d'autres possibilités que l'autocollant.

Janine Chassot/FRC

Adresses utiles :

FRC, case postale 2820, 1002 Lausanne. Tél. 021/312 80 06, fax 021/312 80 04.

Liste Robinson, Direction générale des PTT, Viktoriastrasse 21, 3013 Berne.